



## AVIS DE PUBLICITÉ

### **Renouvellement de convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation publicitaire d'un parc d'abribus propriété du SMMAG sur le secteur du pays Voironnais**

#### **Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise**

Conformément à l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), le présent avis a pour objet la sélection préalable des candidats, autorisés à exercer une activité d'exploitation publicitaire des abribus propriété du SMMAG sur le secteur du pays Voironnais.

Les opérateurs intéressés devront remettre leur candidature avant **le 05 septembre 2025 à 12h00**.

Toute candidature présentée postérieurement à cette date ne sera pas prise en compte.

Les documents à remettre, le cadre de réponse technique, ainsi que les conditions d'occupation du domaine public sont précisées dans le projet de convention et le règlement de la consultation.

**Ces derniers sont disponibles sur demande auprès des contacts ci-dessous.**

#### **Contacts :**

Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise SMMAG

Service Transports Exploitation Développement

- Severine.bossanne@smmag.fr

- Carine.miranda@smmag.fr